

2023

# Programme de formation

## Formation à la médiation

### Session 3 : Appropriation de la médiation, tutoring

IEAM-Institut d'Expertise, d'Arbitrage et  
de Médiation

## **Session 3 :** **Appropriation de la médiation – 80h**

### **Rappel de la composition de la session 3**

Module 1: Observation et participation à une injonction ou à une médiation

Module 2: Rédaction d'une note visant à promouvoir la médiation

Module 3: Rédaction d'un mémoire sur la médiation

### **Timing global :**

La session 3 doit être validée dans les 6 mois suivant la session 2.

Une exception peut être accordée dans le cadre de l'observation d'une médiation dont les délais peuvent être allongés.

### **Vos interlocuteurs :**

La commission formation est composée de :

Marie-José Pirard-Lallemand  
Présidente de la Commission Formation  
mjplmediateur@gmail.com

Pascal Brugère  
brugere.dominique@orange.fr

Stéphanie Boidé  
stephanieboide@hotmail.com

Emilie Carbonnaux  
e.carbonnaux@assorg.fr

**Module 1: Observation et participation à une injonction ou à une médiation**

Il s'agit de l'observation ou de l'assistance à une injonction ou à une médiation, au côté d'un médiateur membre de l'IEAM. C'est l'occasion pour l'observateur de valider l'enseignement théorique tiré de la formation initiale.

- L'observateur, à l'issue des réunions, échange avec le médiateur sur l'avancement et les difficultés rencontrées.
- L'observateur peut éventuellement contribuer, en discussion avec le médiateur et en dehors des réunions avec les médiés, à la recherche des voies de sortie qui lui paraissent possibles.
- 2 ou 3 pages

**Modalités :**

La démarche doit être autorisée par le médiateur proposé et les parties à la médiation. L'observateur doit signer un engagement de confidentialité remis à la commission formation avant tout début de réunion à la médiation.

L'IEAM prendra contact avec le stagiaire pour lui proposer une médiation à laquelle il pourrait participer. Le stagiaire sera ensuite autonome dans l'organisation de son agenda avec le médiateur. Il pourra bien entendu contacter la commission formation de l'IEAM en cas de difficulté.

**Évaluation :**

A l'issue de la dernière réunion de médiation, l'observateur rédige une note de synthèse sur les enseignements tirés de la démarche.

Cette note de 2 ou 3 pages est présentée au médiateur et discutée ensemble.

Sa version définitive, validée par le médiateur, figurera au dossier du stagiaire.

**Planning :**

Le stagiaire dispose de 6 mois à compter de l'issue de la session 1, pour réaliser ce module, sous réserve bien sûr que la médiation puisse se tenir dans ces délais.

Ce module représente 35 heures de formation.

## **Module 2: Rédaction d'une note visant à promouvoir la médiation**

Il peut s'agir d'une fiche de lecture, de la rédaction d'un article ou d'un compte rendu de conférence.

Cette action peut s'apparenter à une réunion organisée dans le cadre professionnel.

- Présentation de l'auteur et de l'œuvre.
- Résumé général de l'ouvrage, présentation de la structure retenue et de l'objectif poursuivi.
- Mise en évidence des idées marquantes et de leur originalité par rapport aux positions classiques.
- Analyse critique et constructive : les points jugés insuffisamment traités, les points discutables.
- 10 pages environ

Le tout, au regard des expériences ou des attentes d'un lecteur investi dans la médiation.

La fiche de lecture doit être structurée et pratique.

La démarche est pédagogique.

### ***Modalités :***

Le sujet est à soumettre par le stagiaire par mail à Marie-José Pirard Lallemand et Pascal Brugère, copie Emilie Carbonnaux.(mails ci-dessus)

Il sera validé par la Commission Formation.

### ***Évaluation :***

La fiche de lecture ou le compte rendu de conférence seront relus et validés par la Commission Formation.

### ***Planning :***

Le stagiaire dispose de 6 mois à compter de l'issue de la session 2, pour réaliser ce module.

Ce module représente 10 heures de formation.

### **Module 3: Rédaction d'un mémoire sur la médiation**

Pratique ou théorique, le sujet développé ne doit pas être trop générale.

La présentation doit :

- Poser la problématique, illustrer les difficultés théoriques ou pratiques tirées de l'expérience.
- Faire le point des publications éditées sur le sujet et répertorier les solutions ou positions existantes.
- Articuler une critique constructive de l'existant et avancer des réponses ou pistes d'amélioration.
- 25 pages environ

Le mémoire implique une prise de position personnelle. Il doit ouvrir à la réflexion.

Le mémoire annexe une bibliographie sur le sujet.

La démarche est démonstrative.

#### ***Modalités :***

Le sujet est à soumettre par le stagiaire par mail à Marie-José Pirard Lallemand et Pascal Brugère, copie Emilie Carbonnaux.(mails ci-dessus).

Il sera validé par la Commission Formation.

#### ***Évaluation :***

Le mémoire sera validé par un Comité de lecture, composé de membres de l'IEAM.

#### ***Planning :***

Le stagiaire dispose de 6 mois, à compter de la fin de la session 2 pour réaliser ce module.

Ce module représente 35 heures de formation.